

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le budget de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde se compose de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement retrace les opérations, en dépenses et en recettes, relatives au fonctionnement courant et aux activités des services communautaires (dont le paiement des intérêts de la dette).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine communautaire (achat de matériels et mobiliers, achat ou construction de bâtiments, travaux d'infrastructure), le remboursement du capital de la dette, le résultat d'investissement reporté et des opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement assurent leur financement (l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, le Fonds de Compensation de la TVA, l'emprunt, les subventions pour travaux versées par l'Etat ou d'autres collectivités locales, le résultat d'investissement reporté).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril durant l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote du budget primitif autorise le président, ordonnateur, à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Une journée complémentaire est possible pour les opérations de la section de fonctionnement du 1er au 31 janvier N+1. Cette journée complémentaire peut être réduite ou supprimée par convention entre l'ordonnateur et le Comptable Public.

Le budget 2025 sera voté le 8 avril 2025 par le conseil communautaire. Il sera présenté sous la nomenclature M57 pour le budget principal et les zones d'activités et sous la nomenclature M43 pour le budget Transport. Il peut être consulté sur simple demande à la direction générale des services de la mairie de Cestas aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget primitif 2025 a été élaboré en tenant compte, de la notification des bases prévisionnelles 2025 de la fiscalité locale reçue le 24 mars 2025 et du maintien des taux d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la fiscalité additionnelle sur les ménages (taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux non affectés à l'habitation principale) transférée aux communes et aux intercommunalités dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ce budget reprend les orientations budgétaires présentées lors du dernier conseil communautaire.

Le budget principal

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 44 075 600 €

Les recettes de fonctionnement sont des ressources régulières et concernent :

- **chapitre 70** : les produits des services et du domaine (produit de la redevance spéciale, produit de la revente des matériaux des déchèteries, droits de place dans les aires d'accueil des gens du voyage, remboursement des charges locatives, remboursement de frais par les 3 communes membres),
- **chapitre 73** : Impôts et taxes : la fraction de TVA versée par l'Etat dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la fraction de TVA versée par l'Etat dans le cadre de la suppression de la CVAE, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) issu de la réforme liée à la suppression de la taxe professionnelle.
- **chapitre 731** : les recettes de la fiscalité locale à vocation économique (Cotisation Foncière des Entreprises CFE, Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux IFER, Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM, taxes additionnelles sur le foncier non bâti, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM).
- **chapitre 74** : les dotations de l'Etat (dotation de compensation de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices de la fiscalité locale), les subventions de fonctionnement (subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, participation de la Métropole aux frais de fonctionnement de l'aire de Saint Jean d'Illac, participations de CITEO Eco Emballages pour la collecte, le tri sélectif et le retraitement des emballages ménagers),
- **chapitre 75** : les revenus des immeubles (pépinière d'entreprises, logements des Peyrères et gymnase du Courneau).

Recettes de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024	BP 2025
70 Produits des services	392 894,81	484 602,91	485 700,07
73 Impôts et taxes	23 493 834,00	12 873 225,00	12 405 725,00
731 Fiscalité locale		12 575 000,00	13 143 100,00
74 Dotations et participations	5 799 604,00	5 988 183,00	6 166 270,00
75 Autres produits de gestion courante	103 085,00	190 117,00	114 751,00
78 Reprises sur provisions		3 000,00	0,00
013 Atténuations de charges	500,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	9 893 182,19	11 485 872,09	11 760 053,93
	39 683 100,00	43 600 000,00	44 075 600,00

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par :

- **chapitre 011** : les marchés de collecte et traitement des déchets, les marchés de gestion des deux déchèteries communautaires, les frais de gestion des deux aires d'accueil des gens du

voyage, l'entretien et la consommation énergétique de la salle de composteurs et bacs de collecte pour le réassort des administrés, les prestations de services effectuées,

- chapitre 012 : les salaires et charges du personnel communautaire (avec la prévision des crédits pour les nouveaux recrutements prévus au niveau des services administratif et financier, de gestion de la politique de l'habitat, du développement économique, du PCAET, une prévision de versement du complément indemnitaire annuel CIA, la hausse de 3 points de la cotisation à la CNRACL et les frais de personnel illacais mis à disposition de l'intercommunalité en 2024),

- chapitre 014 : le reversement aux 3 communes membres des attributions de compensation et d'une dotation de solidarité, la contribution au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), la contribution au redressement des Finances Publiques (CRFP), la nouvelle contribution DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités).

- chapitre 65 : les subventions versées aux associations, au budget annexe du service des transports et la contribution volontaire au service départemental d'incendie et de secours de la Gironde (SDIS 33), les indemnités et cotisations sociales des élus.

- chapitre 66 : les intérêts des emprunts.

Dépenses de Fonctionnement	BP 2023	BP 2024	BP 2025
011 Charges à caractère général	7 154 420,00	7 304 000,00	7 449 500,00
012 Charges de personnel	1 240 750,00	1 218 000,00	1 571 900,00
014 Atténuations de produits (Attributions de compensations, dotation de solidarité, FPIC)	21 270 498,00	21 170 498,00	21 900 540,00
65 Autres charges de gestion courante	1 355 900,00	1 912 900,00	1 559 600,00
66 Charges financières	20 682,00	18 500,00	14 000,00
67 Charges exceptionnelles	24 000,00	48 000,00	55 060,00
68 Dotation aux provisions	2 000,00	3 500,00	5 000,00
023 Virement à la section investissement	8 345 000,00	11 635 282,00	11 188 000,00
042 Opérations d'ordre (amortissements, sortie d'actif)	269 850,00	289 320,00	332 000,00
	39 683 100,00	43 600 000,00	44 075 600,00

La section d'investissement

Elle s'équilibre à un montant global de 16 200 900 €

Les recettes d'investissement se composent :

- chapitre 10 : du reversement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année 2024 (2 987 890,58 €)

- chapitre 021 : de l'autofinancement dégagé (virement de la section de fonctionnement),

- chapitre 024 : d'une prévision de cession d'un terrain au budget annexe de SJDI Pierroton

- chapitre 040 : des écritures d'ordre d'amortissement.

- chapitre 001 : du résultat d'investissement 2024 reporté

Recettes d'investissement	BP 2023	BP 2024	BP 2025
10 Dotations fonds divers réserves	20 000,71	982 126,13	2 997 900,00
13 Subventions d'investissement reçues	100 750,00	0,00	139 000,00
021 Virement section de fonctionnement	8 345 000,00	11 635 282,00	11 188 000,00
024 Produits de cession d'immobilisations		297 700,00	1 514 000,00
040 Opérations d'ordre (amortissements, provisions, sortie d'actif)	269 850,00	289 320,00	332 000,00
041 Opérations patrimoniales	20 000,00	20 000,00	30 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	846 124,29	292 961,87	0,00
	9 601 725,00	13 517 390,00	16 200 900,00

Les dépenses d'investissement se composent :

- chapitre 16 : du remboursement du capital de la dette,

- chapitre 20 : des prévisions d'acquisition de frais d'études et de logiciels métier,

- chapitre 204 : du versement de fonds de concours aux communes membres et de fonds de concours à Gironde Numérique dans le cadre du plan de déploiement du haut débit,

- chapitre 21 : d'acquisition d'engins forestiers, d'abri bacs pour les bio-déchets, de containers et de bacs de collecte,

- chapitre 23 : du solde des travaux au gymnase du Courneau (couverture et aménagement), la deuxième tranche de la voie verte sur le RD106 et les travaux sur la RD 211 à Saint Jean d'Illac, la dernière tranche de la piste cyclable du Courneau, l'extension de la déchèterie de Canéjan, les travaux de mise en place de recycleries,

- chapitre 27 : d'une provision d'avances remboursables pour le portage financier des budgets annexes des zones d'activités.

Dépenses d'investissement	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Reports
16 Emprunts	110 000,00	150 500,00	101 209,42	
20 Immobilisations incorporelles	49 200,00	31 000,00	26 500,00	10 000,00
204 Subventions d'équipement versées	1 838 000,00	1 880 000,00	1 945 000,00	2 125 148,69
21 Immobilisations corporelles	947 724,00	651 500,00	1 038 00,00	560 048,40
23 Immobilisations en cours	2 750 000,00	3 230 000,00	2 790 000,00	24 057,12
27 Immobilisations financières	3 886 801,00	6 299 331,00	7 282 300,00	
041 Opérations patrimoniales	20 000,00	20 000,00	30 000,00	
	9 601 725,00	12 262 331,00	13 481 645,79	2 719 254,21

La Dette

Le budget principal compte 4 emprunts en cours de remboursement au 1^{er} janvier 2025, soit un encours de 205 316 € (environ 6 € par habitant).

Cet encours était à 71% sur du taux variable (Livret A, Euribor 3, 6 et 12 mois) et 29% sur du taux fixe au 1^{er} janvier 2025.

Le taux moyen de la dette est de 4,64 %

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Pour la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, ce ratio s'établit à moins d'1 mois en 2024 (pour un seuil d'alerte fixé entre 11 et 13 ans).

L'annuité 2025 sera d'environ 83 65 € (*dont 76 296 € de remboursement de capital et 6 769 € d'intérêts*).

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour l'année 2025 demeurent une nouvelle fois inchangés.

Taxe de la CFE	26,02%
Taxe foncière propriété non bâtie	1,41%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Jean d'Illac).	11,05% (à Canéjan, Cestas et Saint
Taxe d'habitation locaux non affectés à l'habitation)	7,95% (résidences secondaires et

Le budget annexe des Transports

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'élève à un montant total de 1 801 750 € tant en recettes qu'en dépenses.

Les principales dépenses sont :

- les charges de personnel (1 106 000 € avec la prise en compte en année pleine du transfert des agents de conduite de la commune de Cestas)
- les charges à caractère général (452 600 €) comme l'achat de carburant, les frais d'assurances, de réparations et de maintenance des véhicules, le versement à la Région Nouvelle Aquitaine d'une participation pour le transport des enfants non ayant droit.

Les recettes proviennent :

- des subventions de la Région Nouvelle Aquitaine (380 000 €)
- d'une subvention venant du budget principal (1 000 000 €)
- des produits du service (255 000 €)
- du résultat de fonctionnement 2024 reporté (171 598,93 €)

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 507 791 €

Les principaux projets consistent à solder les dépenses reportées de l'exercice 2024 à savoir l'acquisition d'un autocar scolaire auprès de la centrale d'achat UCAF pour un montant de 196 590,24 € HT et à lancer le processus d'achat d'un nouveau véhicule.

Les recettes d'investissement proviennent :

- de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 pour 12 812,02 €
- des opérations d'ordre d'amortissement pour 221 000 €
- d'une prévision d'emprunt pour 90 000,76 €
- du résultat d'investissement 2024 reporté de 183 778,22 €.

Il n'y a pas d'encours de dette sur le budget Transport

Les budgets annexes des zones industrielles

Les 5 budgets annexes de zones industrielles constateront les opérations de stocks liées à l'acquisition et à la viabilisation de terrains en vue d'une commercialisation.

- zone de la Briquèterie : acquisition d'un terrain de 20 518 m²,
- zone du Courneau : solde des écritures de stocks (tous les terrains sont vendus),
- zone de Pot-au-Pin : poursuite des études environnementales nécessaires à l'obtention des autorisations d'aménager, travaux de voirie et de piste cyclable
- zone de Saint Jean d'Illac Pierroton : recouvrement des loyers du bâtiment, solde des écritures d'achat du terrain, passation des écritures de stocks,
- zone Illaguet Nord : poursuite des études environnementales nécessaires à l'obtention des autorisations d'aménager.

La présentation consolidée

Budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	44 075 600,00	44 075 600,00
Investissement	16 200 900,00	16 200 990,00
Total	60 276 500,00	60 276 500,00

Budget annexe Transport	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 801 750,00	1 801 750,00
Investissement	507 791,00	507 791,00
Total	2 309 541,00	2 309 541,00

Budget zone Briquèterie	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	330 000,00	330 000,00
Investissement	861 083,50	861 083,50
Total	1 191 083,50	1 191 083,50

Budget zone Courneau	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 294 903,57	5 294 903,57
Investissement	5 427 580,41	5 427 580,41
Total	10 722 483,98	10 722 483,98

Budget zone Pot au Pin	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 435 188,87	5 435 188,87
Investissement	5 435 188,87	5 435 188,87

Total	10 870 377,74	10 870 377,74
-------	---------------	---------------

Budget zone SJD Pierroton	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 026 149,00	2 026 149,00
Investissement	1 869 458,96	1 869 458,96
Total	3 895 607,96	3 895 607,96

Budget zone Illaguet Nord	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 000,50	80 000,50
Investissement	1 910 939,50	1 910 939,50
Total	1 990 940,00	1 990 940,00

Total Fonctionnement	59 043 591,94	59 043 591,94
Total Investissement	32 212 942,24	32 212 942,24
Total	91 256 534,18	91 256 534,18